

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
**Annexe II directive (CE) 1907 - 2006**  
**CLARPRO**

Date: 22/02/2011

Page: 1/2  
Ind. Rev.: 2

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

- 1.1. Identification de la substance/préparation : **CLARPRO**  
1.2. Utilisation de la substance/préparation : Produit de collage des moûts et des vins.  
1.3. Identification de la société/entreprise :  
LAMOTHE-ABIET Z.A. ACTIPOLIS AVENUE FERDINAND DE LESSEPS 33610 CANEJAN  
Tel: 05.57.77.92.92 Fax:05.56.86.40.02 [contact@lamothe-abiet.com](mailto:contact@lamothe-abiet.com) [www.lamothe-abiet.com](http://www.lamothe-abiet.com)  
1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Centre Anti-Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80. ORFILA 01 45 42 59 59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Evitez l'inhalation prolongée en cas de franchissement de la limite MAK.

## 3. COMPOSITION /INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique de la Préparation : mélange de bentonite sodique naturelle et de Polyvinylpolypyrrolidone (PVPP)

Bentonite : 80% env  
CAS n : 1302-78-9  
EEC n° : 215-108-5

PVPP : 20% env  
CAS n° : 9003-39-8

Composants contribuant au danger :

Silice cristalline libre en poussière : 10%  
CAS n° : 14808-60-7  
Poussière < 7.1 µm : < 0.005%  
Teneur totale dans le produit de silice cristalline respirable : < 0.005%  
(y compris quartz, cristobalite, tridymite)

## 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux: aucun.
- Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Contact avec la peau: Laver au savon avec une grande quantité d'eau
- Inhalation: mettre la victime à l'air libre.
- Ingestion: Rincer la bouche

## 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction:

Utiliser les moyens appropriés à la cause première de l'incendie - par exemple: mousse, produits chimiques secs - dioxyde de carbone.

L'eau peut s'avérer inefficace, mais doit cependant être utilisée pour maintenir au frais les fûts exposés aux flammes

Informations complémentaires:

Produits de décomposition dangereux: émission de fumées irritantes lors de la décomposition par la chaleur

## 6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles : Porter un vêtement de protection, des gants et des lunettes de protection.
- Précaution pour la protection de l'environnement: ne pas laisser le produit déversé s'infiltrer dans le sol, ni parvenir dans les eaux d'écoulement.
- Procédé de nettoyage/récupération: Ramasser les résidus à la pelle, rassembler les résidus dans un conteneur identifié, laver le sol à grande eau.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation:
  - o Mesures pour garantir une manipulation sans danger: prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Eviter de respirer les poussières

- Précautions à prendre: pas de précautions spéciales.
- Stockage:
  - Conditions de stockage: conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
  - Matières incompatibles: pas de matières incompatibles.

Informations complémentaires: éviter la formation de poussière

---

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeur limites d'exposition:

TRGS900 quartz (poussière respirable)\*: MAK 0.15 mg/m<sup>3</sup>

TRGS900 quartz contient de la poussière: MAK 4 mg/m<sup>3</sup>

TRGS900 quartz valeur limite de poussière inerte: MAK 6 mg/m<sup>3</sup>

Information supplémentaire: (\* y compris cristobalite et tridymite)

### Protection individuelle :

- Protection respiratoire: en cas de formation de poussière, utiliser un masque de protection efficace
- Protection des yeux : porter des lunettes de protection chimique
- Mesures d'hygiène: laver à l'eau chaude et au savon après manipulation

---

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique	:	poudre
Couleur	:	Beige claire
Odeur	:	sans
pH (à 2%)	:	10 env.
point de fusion	:	n.d.
Point d'ébullition	:	n.d.
Point d'éclair	:	n.d.
Limite d'explosivité	:	n.d.
Solubilité	:	insoluble dans/avec l'eau

---

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

**Bentonite** :Produit inerte n'entraînant ni réaction dangereuse, ni produit de décomposition dangereux.

**PVPP** : réactions dangereuses avec oxydants et réducteurs concentrés

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- **Bentonite** :
  - Toxicité aiguë (irritation, sensibilisation..., etc.): données non disponibles.
  - Données générales pour la toxicité aiguë et autres:
  - Expérience sur l'être humain: la poussière présente peut légèrement irriter les yeux et les muqueuses. La poussière peut gercer et dessécher le derme. En cas de dépassement à long terme de la valeur de concentration maximale au lieu de travail, et d'effets prolongés d'inhalation, les poussières fines contenant du quartz peuvent entraîner une silicose.
- **PVPP** :
  - TOXICITE AIGUE
  - Par inhalation: chez l'homme, le cobaye et le lapin, l'exposition aux aérosols et aux poussières de petites particules, n'ont mis en évidence aucune nocivité.
  - Par ingestion: DL 50 > 100 g/kg
  - Effets locaux: sur les yeux: sur le lapin, aucune irritation oculaire primaire.
  - Sensibilisation: toxicologie à long terme: par ingestion: des études sur les rongeurs et sur le chien n'ont montré aucune nocivité à des doses allant jusqu'à 10% du régime alimentaire (28 et 90 jours chez le rat et 28 jours et 180 jours chez le chien).

Le produit a fait l'objet d'une monographie du J.E.F.C.A. pour définir une dose d'absorption journalière autorisée.

Effets spécifiques:

- Mutagenèse: d'après les tests effectués sur une molécule analogue, le produit n'est pas mutagène.
- Toxicité pour la reproduction: des études tératologiques menées avec une molécule analogue ont montré qu'incorporé à la dose de 10% dans le régime alimentaire n'ont révélé aucun effet d'embryotoxicité - tératogénèse ou de toxicité sur le fœtus.

---

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Effet possible sur l'environnement: dépôt de poussière; ne présente pas de risques particuliers
- Persistance/dégradabilité: non dégradable; dissémination par les moyens naturels.

---

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Déchet de résidus: évacuer avec les eaux usées conformément aux réglementations nationales et locales.
- Emballages souillés: éliminer les emballages avec des déchets solides conformément aux réglementations en vigueur.

#### **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Produit non concerné par les réglementations du transport des matières dangereuses.

---

#### **15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Pas de réglementation communautaire spécifique à ce produit. Ceci n'exonère pas le destinataire de s'assurer sur l'existence éventuelle de dispositions nationales ou locales complémentaires pouvant s'appliquer.

---

#### **16. AUTRES DONNEES**

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »

---

GR-22/02/2011